

Arrêté ARS – DOS n°2018-2125

relatif aux modulations possibles par l'Agence régionale de santé dans les contrats d'aide à la création de cabinet, d' aide à l'installation et d'aide au maintien d'activité des masseurs-kinésithérapeutes dans les zones déficitaires en offre de soins de kinésithérapie.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

- Vu l'arrêté du Directeur général de l'ARS Ile-de-France ARS-DOS n°2018-2122 du 27 décembre 2018 relatif à l'adoption du contrat type régional d'aide à la création de cabinet des masseurs-kinésithérapeutes dans les zones déficitaires en offre de soins de kinésithérapie ;
- Vu l'arrêté du Directeur général de l'ARS Ile-de-France ARS-DOS n°2018-2123 du 27 décembre 2018 relatif à l'adoption du contrat type régional d'aide à l'installation des masseurs-kinésithérapeutes dans les zones déficitaires en offre de soins de kinésithérapie ;
- Vu l'arrêté du Directeur général de l'ARS Ile-de-France ARS-DOS n°2018-2124 du 27 décembre 2018 relatif à l'adoption du contrat type régional d'aide au maintien d'activité des masseurs-kinésithérapeutes dans les zones déficitaires en offre de soins de kinésithérapie ;
- Vu l'avis publié au journal officiel le du 8 février 2018 relatif à l'avenant n° 5 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes;

Considérant que l'Agence régionale de santé peut prévoir des modulations dans les contrats régionaux relatifs à l'aide à la création de cabinet, à l'installation et au maintien d'activité des masseurs-kinésithérapeutes dans les zones déficitaires en offre de soins ;

Considérant que certaines modulations prévues dans les contrats types régionaux nécessitent d'établir la liste des zones identifiées par l'ARS comme particulièrement déficitaires en masseurs-kinésithérapeutes, objet du présent arrêté ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste des bassins de vie / pseudo-cantons éligibles à certaines modulations est établie à partir des territoires les plus en difficulté, à savoir :

- l'ensemble des zones très sous dotées, telles que listées dans l'arrêté ARS DOS/2018-2536 ;
- une sélection additionnelle de zones sous-dotées, selon des indicateurs de démographie médicale et/ou de fragilité sociale ;

La liste des bassins de vie / pseudo-cantons est jointe en annexe 1 de cet arrêté.

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 décembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Annexe 1 Liste des bassins de vie/ pseudo-cantons d'Ile-de-France

éligibles à certaines modulations des contrats conventionnels

Code Bassin de vie/Pseudo-Cantons	Nom du Bassin de vie/Canton-ville	Code Commune	Nom de la commune
77051	Bray-sur-Seine	77015	Baby
		77019	Balloy
		77025	Bazoches-lès-Bray
		77051	Bray-sur-Seine
		77076	Chalmaison
		77159	Donnemarie-Dontilly
		77167	Égligny
		77174	Everly
		77187	Fontaine-Fourches
		77208	Gouaix
		77218	Grisy-sur-Seine
		77236	Jaulnes
		77263	Luisetaines
		77298	Mons-en-Montois
		77310	Montigny-le-Guesdier
		77321	Mousseaux-lès-Bray
		77325	Mouy-sur-Seine
		77341	Noyen-sur-Seine
		77347	Les Ormes-sur-Voulzie
		77355	Paroy
		77356	Passy-sur-Seine
		77434	Saint-Sauveur-lès-Bray
		77452	Sigy
		77461	Thénisy
		77507	Villenauxe-la-Petite
		77523	Villuis
77524	Vimpelles		
89115	Compigny		
89285	Pailly		
89302	Plessis-Saint-Jean		
89469	Perceneige		
77182	La Ferté-Gaucher	51185	Courgivaux
		51459	Réveillon
		51625	Villeneuve-la-Lionne
		77012	Augers-en-Brie
		77030	Bellot
		77032	Beton-Bazoches
		77033	Bezalles
77036	Boisdon		

Code Bassin de vie/Pseudo-Cantons	Nom du Bassin de vie/Canton-ville	Code Commune	Nom de la commune
		77066	Cerneux
		77093	La Chapelle-Moutils
		77097	Chartronges
		77113	Chevru
		77116	Choisy-en-Brie
		77137	Courtacon
		77151	Dagny
		77182	La Ferté-Gaucher
		77197	Frétoy
		77228	Hondevilliers
		77240	Jouy-sur-Morin
		77247	Lescherolles
		77250	Leudon-en-Brie
		77287	Meilleray
		77301	Montceaux-lès-Provins
		77385	Rebais
		77398	Sablonnières
		77402	Saint-Barthélemy
		77417	Saint-Léger
		77421	Saint-Mars-Vieux-Maisons
		77423	Saint-Martin-des-Champs
		77424	Saint-Martin-du-Boschet
		77432	Saint-Rémy-la-Vanne
		77436	Saint-Siméon
		77444	Sancy-lès-Provins
		77472	La Trétoire
		77492	Verdelot
		77512	Villeneuve-sur-Bellot
77257	Lizy-sur-Ourcq	02339	Gandelu
		02512	Montigny-l'Allier
		60005	Acy-en-Multien
		60092	Boullarre
		60224	Étavigny
		60527	Rééz-Fosse-Martin
		60548	Rosoy-en-Multien
		60554	Rouvres-en-Multien
		60656	Varinfroy
		77008	Armentières-en-Brie
		77120	Cocherel
		77126	Congis-sur-Thérouanne
		77129	Coulombs-en-Valois
		77148	Crouy-sur-Ourcq

Code Bassin de vie/Pseudo-Cantons	Nom du Bassin de vie/Canton-ville	Code Commune	Nom de la commune
		77204	Germigny-sous-Coulombs
		77231	Isles-les-Meldeuses
		77235	Jaignes
		77257	Lizy-sur-Ourcq
		77280	Mary-sur-Marne
		77283	May-en-Multien
		77343	Ocquerre
		77367	Le Plessis-Placy
		77380	Puisieux
		77460	Tancrou
		77476	Trocy-en-Multien
		77490	Vendrest
		77526	Vincy-Manœuvre
77327	Nangis	77068	Cessey-en-Montois
		77089	La Chapelle-Rablais
		77098	Châteaubleau
		77119	Clos-Fontaine
		77140	Coutençon
		77147	La Croix-en-Brie
		77190	Fontains
		77191	Fontenailles
		77201	Gastins
		77211	Grandpuits-Bailly-Carrois
		77223	Gurcy-le-Châtel
		77272	Maison-Rouge
		77286	Meigneux
		77327	Nangis
		77381	Quiers
		77383	Rampillon
		77416	Saint-Just-en-Brie
		77481	Vanvillé
		77496	Vieux-Champagne
		77509	Villeneuve-les-Bordes
77458	Souppes-sur-Loing	45127	Dordives
		77045	Bougligny
		77050	Bransles
		77071	Chaintreaux
		77099	Château-Landon
		77110	Chenou
		77267	La Madeleine-sur-Loing
		77271	Maisoncelles-en-Gâtinais
		77297	Mondreville

Code Bassin de vie/Pseudo-Cantons	Nom du Bassin de vie/Canton-ville	Code Commune	Nom de la commune
		77370	Poligny
		77458	Souppes-sur-Loing
7806	Houilles	78124	Carrières-sur-Seine
		78311	Houilles
		78418	Montesson
91016	Angerville	28009	Ardelu
		28025	Barmainville
		28026	Baudreville
		28092	Châtenay
		28183	Gommerville
		28197	Intréville
		28243	Mérouville
		28294	Oysonville
		28319	Rouvray-Saint-Denis
		28408	Vierville
		45005	Andonville
		45037	Boisseaux
		45135	Erceville
		91016	Angerville
		91511	Pussay
		91613	Congerville-Thionville
9512	Goussainville	95212	Épiais-lès-Louvres
		95280	Goussainville
95355	Magny-en-Vexin	27026	Authavernes
		27152	Château-sur-Epte
		60293	Hadancourt-le-Haut-Clocher
		60412	Montagny-en-Vexin
		60420	Montjavoult
		60487	Parnes
		60614	Serans
		95011	Ambleville
		95024	Arthies
		95046	Bantheleu
		95054	Le Bellay-en-Vexin
		95101	Bray-et-Lû
		95119	Buhy
		95139	La Chapelle-en-Vexin
		95141	Charmont
		95150	Chaussy
		95157	Chérence
		95166	Cléry-en-Vexin
		95270	Genainville

Code Bassin de vie/Pseudo-Cantons	Nom du Bassin de vie/Canton-ville	Code Commune	Nom de la commune
		95295	Guiry-en-Vexin
		95309	Hodent
		95355	Magny-en-Vexin
		95379	Maudétour-en-Vexin
		95429	Montreuil-sur-Epte
		95459	Nucourt
		95462	Omerville
		95541	Saint-Clair-sur-Epte
		95554	Saint-Gervais
		95676	Villers-en-Arthies
		95690	Wy-dit-Joli-Village